

## DEMISSION DE GEO.-H. COCHRANE.

## INTERPELLATION.

L'honorable M. McSWEENEY demande:

Pour quelle raison M. Geo. H. Cochrane a-t-il été démis des fonctions de percepteur des douanes dans le port de Moncton, N.-B.?

Y a-t-il eu enquête, et quel était le commissaire?

L'honorable M. LOUGHEED: Voici la réponse: George H. Cochrane, percepteur des douanes à Moncton, N.-B., a été destitué pour des raisons politiques. Une enquête a été tenue par le commissaire, E. T. C. Knowles.

## INTERPELLATION.

L'honorable M. McSWEENEY demande:

Si Geo. S. Reffington est à l'emploi du chemin de fer Intercolonial? Dans l'affirmative, quelles sont ses charges? Quel traitement reçoit-il? Ses dépenses sont-elles payées, et à quel chiffre s'élèvent-elles?

L'honorable M. LOUGHEED: M. Geo. S. Reffington n'est pas à l'emploi du chemin de fer Intercolonial.

## LA RESERVE DES SAUVAGES A LA COLOMBIE-ANGLAISE.

## MOTION.

L'honorable M. BOSTOCK demande:

1. Quelle est la date du rapport de M. Grisdale, directeur des fermes expérimentales, sur le site choisi à Gaanich, île de Vancouver?
2. Quand le rapport a-t-il été reçu par le département, à Ottawa?
3. Le rapport a-t-il été fait par télégraphe et subséquemment confirmé et rédigé par lettre?
4. Le rapport a-t-il été publié dans un livre bleu du département, ou autrement?

L'honorable M. LOUGHEED: Voici les réponses:

1. 24 juillet 1911.
2. 24 juillet 1911.
3. Oui. Par télégramme, mais non pas subséquemment confirmé ou rédigé par lettre.

## LICENCES DE PECHE A LA COLOMBIE-ANGLAISE.

## INTERPELLATION.

L'honorable M. BOSTOCK demande:

Quel changement a été fait par le ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à l'octroi de licences pour pêcher le saumon dans les eaux de la Colombie-Anglaise?

L'honorable M. LOUGHEED: Aucun changement n'a été fait, sauf dans le district n° 1. La licence des bateaux a été appliquée là à la zone maritime. Les licences vont être émises pour l'exercice financier. Un nombre suffisant de licences seront retenues jusqu'au 15 mars, pour chaque zone, afin de faire face à toutes les demandes des pêcheurs blancs de bonne foi possédant leurs bateaux et leurs gréements, pour faire face, dis-je, aux demandes qui pourront être faites. Ces solliciteurs recevront des licences indépendamment de toute fabrique de conserves. Les autres licences seront émises comme autrefois.

## DOUANE SUR LE BOIS IMPORTE.

## INTERPELLATION.

L'honorable M. BOSTOCK demande au Gouvernement:

S'il a l'intention de modifier le règlement du département des Douanes en vertu duquel le bois plané d'un côté entre en franchise dans la Puissance, de façon que le bois brut seulement puisse entrer en franchise?

L'honorable M. LOUGHEED: Le droit sur le bois est fixé par le statut et non par les règlements du département. N'est-ce pas l'habitude d'annoncer les propositions concernant les changements du tarif avant que ces changements soient soumis au parlement.

## LES ARCHIVES DU PARLEMENT.

## MOTION.

L'honorable M. LAVERGNE propose:

Qu'il émane de la Chambre un ordre pour la production d'une copie d'un arrêté ministériel transférant les archives du département de l'Agriculture au département du Secréariat d'Etat.

La motion est adoptée.

L'honorable M. WATSON, en l'absence de l'honorable M. Choquette, demande:

Est-ce que le gouvernement a l'intention de commencer les travaux d'approfondissement et d'éclusage de la rivière Saint-Charles conformément aux plans préparés par M. Décar, ingénieur du gouvernement pour le district de Québec ou autres plans?

Dans l'affirmative, quand les soumissions seront-elles demandées pour ces travaux?

L'honorable M. LOUGHEED: C'est une question de discipline qui est encore à l'étude. Les plans pour les travaux sont prêts, mais n'ont pas encore été reçus au département; les plans pour l'expropriation des terrains sont prêts pour être soumis au conseil.